

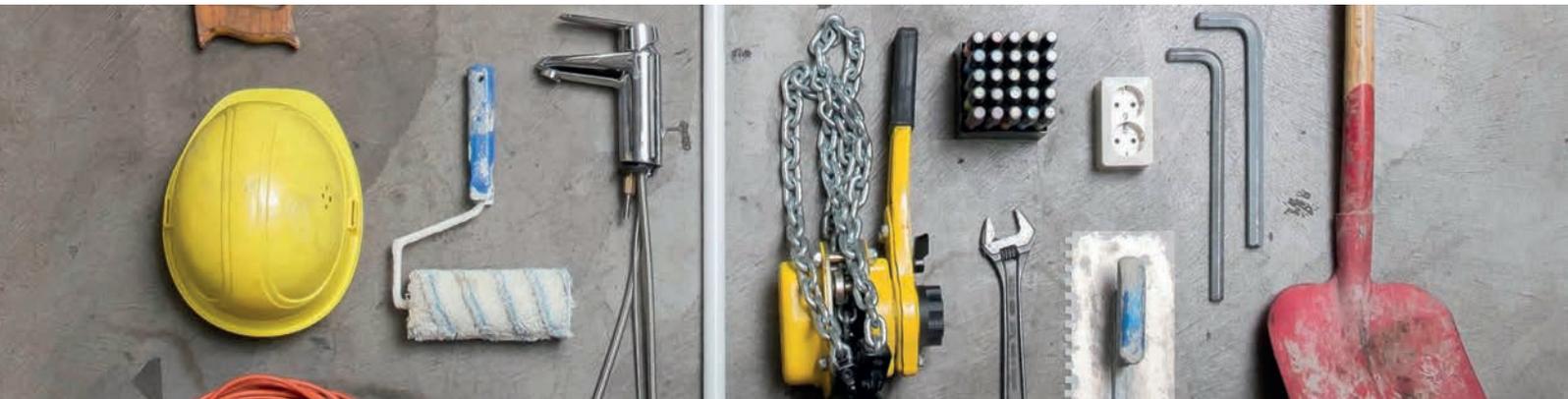


CENTRE DE COMPÉTENCES
Parachèvement

Les Centres de Compétences de l'Artisanat



CENTRE DE COMPÉTENCES
Génie Technique



Une alliance
inédite pour un
projet novateur





L'artisanat prend son destin en main. Avec la création des Centres de Compétences de Formation Professionnelle Continue pour le Secteur de l'Artisanat.

Origine et Finalité des Centres de Compétences

La création des Centres de Compétences trouve ses origines dans le cadre du programme européen Build Up Skills - Energy Training for Builders. Il s'agit d'une initiative stratégique au sein du programme Intelligent Energy Europe (IIE) lancée par la Commission européenne. Son but consiste à stimuler la formation professionnelle continue des artisans du secteur de la construction surtout dans le domaine de la construction et de la rénovation d'habitations à haute performance énergétique.

A un niveau luxembourgeois, cette initiative s'est traduite par un projet intitulé LuxBuild2020, monté par un partenariat composé de Myenergy, l'Institut de Formation du Secteur du

Bâtiment (IFSB), la Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans. Ainsi, le projet LuxBuild2020 peut être considéré comme le point de départ des Centres de Compétences de l'Artisanat.

Ces Centres ont pour vocation de fournir aux entreprises artisanales des mesures de formation professionnelle continue afin que leurs collaborateurs et collaboratrices puissent disposer en permanence des compétences nécessaires pour faire face aux nouvelles données technologiques, managériales et économiques.

Ils s'inscrivent également dans la lignée de la déclaration gouvernementale et des programmes européens autour de la construction durable et de la gestion intelligente de l'énergie.

Les Centres portent sur les métiers du génie technique du bâtiment et du parachèvement.



Modalités de financement

Pour assurer le financement des Centres de Compétences, les entreprises des secteurs du génie technique du bâtiment et du parachèvement investiront annuellement 0,5% de leur masse salariale dans des mesures de formation professionnelle au profit de leurs salarié(e)s.

Les activités des Centres s'effectueront en étroite collaboration avec ses partenaires stratégiques, à savoir la Chambre des Métiers et le CDEC/IFSB.

Afin de généraliser ce principe du financement mutualisé de la formation du secteur artisanal, la Fédération des Artisans a signé avec les syndicats représentatifs OGBL et LCGB un accord interprofessionnel qui permet d'instaurer et de financer le système de formation professionnelle sectorielle du secteur de l'artisanat de manière durable.

A cet effet, la Fédération des Artisans ensemble avec les syndicats OGBL et LCGB ont créé une Commission de Gouvernance afin de fournir l'appui institutionnel nécessaire aux Centres de Compétences.





Partenariat

Les Centres sont portés par les fédérations du secteur du génie technique du bâtiment

- Fédération des Installateurs en Equipements Sanitaires et Climatiques
- Association des Patrons électriciens
- Fédération des Intégrateurs
- Fédération Luxembourgeoise des Ascensoristes

et par les fédérations du secteur du parachèvement

- Association des Patrons Menuisiers
- Fédération des Entreprises de Carrelages
- Holzbau Lëtzebuerg
- Fédération des Maîtres Couvresseurs
- Fédération des Maîtres Ferblantiers et Calorifugeurs
- Fédération des Maîtres Marbriers, Sculpteurs et Tailleurs de Pierres
- Fédération des Patrons Peintres et Vitriers
- Fédération des Patrons -Plafonneurs et Façadiers
- Fédération des Entreprises des Métiers du Métal
- Fédération des Entreprises du Parachèvement à Sec

Grâce au soutien du Ministère de l'Economie, il est prévu de construire un nouveau centre de formation pour l'artisanat à Bettembourg.





Modalités de fonctionnement

Chaque année, les Centres de Compétences effectueront une analyse approfondie des besoins en matière de formation auprès des entreprises des secteurs du génie technique du bâtiment et du parachèvement.

Cette analyse des besoins aboutira à un plan de formation sectoriel détaillé qui sera approuvé par les Fédérations ainsi que par la Commission de Gouvernance des Centres de Compétences.

Sa mise en oeuvre sera assurée par les collaboratrices et les collaborateurs des Centres de Compétences, en collaboration avec des spécialistes externes.

Les mesures de formation approuvées n'engendreront pas de coûts supplémentaires pour les entreprises.



Extension du modèle

Le modèle des Centres de Compétences ne se limitera pas aux seules professions artisanales du génie technique du bâtiment et du parachèvement, mais pourra être étendu à d'autres métiers ou secteurs.

Ainsi une transposition du modèle vers un Centre de Compétences dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication est à l'étude.

Par ailleurs, il est également prévu de créer une institution de formation d'un niveau académique (CEC5-7) suivant le modèle allemand des Fachhochschulen afin d'assurer une formation technique et technologique de haut niveau.



Système de formation professionnelle continue

Le système de formation proposé s'adresse aux salarié(e)s des entreprises artisanales et englobe la formation sectorielle de base, de perfectionnement et de spécialisation de haut niveau.

La structuration de ce système respecte le Cadre Européen des Certifications (CEC) et permet une progression continue des salarié(e)s tout au long de leur carrière, c'est-à-dire du niveau de base (CEC 1) jusqu'à la maîtrise de connaissances et de compétences avancées et spécialisées (CEC 5-7).

Axé sur une triade connaissances-compétences-attitudes, les formations prévues sont basées sur des référentiels de compétences et concernent une trentaine de métiers des domaines du génie technique du bâtiment et du parachèvement.



Economie solidaire

La dimension solidaire consiste à renforcer l'intégration professionnelle des personnes exclues du marché du travail ou des jeunes attirés par l'artisanat.

A ce niveau, une collaboration étroite avec l'ADEM et d'autres acteurs de l'économie solidaire est de mise.



Veille technologique

Le volet de la veille technologique sectorielle ne se limite pas à l'analyse des tendances et à la diffusion de connaissances innovantes, mais intègre aussi les outils pour implémenter les évolutions techniques et technologiques les plus avancées dans les entreprises artisanales du pays.






CENTRE DE COMPÉTENCES
Parachèvement

Les Centres
de Compétences
de l'Artisanat


CENTRE DE COMPÉTENCES
Génie Technique

Prof. Dr. Marc Ant, administrateur-délégué
+352 621 29 16 04

2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg

BP 1604
L-1016 Luxembourg

www.cdc-gtb.lu
www.cdc-par.lu

marc.ant@cdc-gtb.lu
marc.ant@cdc-par.lu